

***Guide toponymique du Québec. Étude toponymique 1 (nouvelle série), Commission de géographie (Québec), 1968, 22 pages.***

Henri Dorion

Volume 12, numéro 27, 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/020845ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/020845ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dorion, H. (1968). Compte rendu de [*Guide toponymique du Québec. Étude toponymique 1 (nouvelle série), Commission de géographie (Québec), 1968, 22 pages.*] *Cahiers de géographie du Québec*, 12(27), 470–472.  
<https://doi.org/10.7202/020845ar>

l'ouvrage plus récent, bien fait, mais apportant peu de neuf, de J. R. V. PRESCOTT, *The Geography of Frontiers and Boundaries* (Chicago, Aldine, 1965).

3. WEIGERT, H. et alii, *Principles of Political Geography*, New York, Appleton-Century-Crofts, 1957.
4. POUNDS, N. J. G., *Political Geography*, New York, McGraw-Hill, 1963.
5. GOTMANN, Jean, *La politique des États et leur géographie*, Paris, Armand Colin, 1952.
6. HARTSHORNE, R., *Political Geography*, dans JAMES, Preston E., et JONES, Clarence F. (ed.), *American Geography: Inventory and Prospect*, Syracuse University Press, 1954.
7. COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC, *Le problème de la région de la capitale canadienne*, Québec, 1968, 7 volumes, 2 076 pages.
8. POUNDS, Norman J. G., *op. cit.*
9. Mentionnons que le Québec possède maintenant une bonne étude sur le sujet: LAJOIE, Andrée, *Les structures administratives régionales; déconcentration et décentralisation au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1968, 332 pages. Mais il s'agit d'une étude juridique, fort bien faite d'ailleurs, qui fournit peu d'éléments quant à l'approche morphologique de la géographie administrative. Des renseignements précieux sont cependant donnés quant au contenu des unités administratives et, de ce fait, aide à l'approche fonctionnelle dont nous avons parlé.

## CHORONYMIE

**Guide toponymique du Québec.** Étude toponymique 1 (nouvelle série), Commission de géographie (Québec), 1968, 22 pages.

La Commission de géographie (Ministère des Terres et Forêts, Gouvernement du Québec) vient de publier un ouvrage aussi court qu'important. En quelques pages, il y est établi quelles sont les règles à suivre pour l'établissement ou le changement des noms de lieux au Québec de même que pour l'écriture correcte des noms géographiques. Or, comme les décisions de la Commission de géographie, qui est l'autorité officielle en matière de choronymie au Québec, ont le caractère de *chose légiférée*, on devine toute l'importance qu'ont les règles, normes, principes et usages sur lesquels la Commission s'appuie pour édicter, accepter ou authentifier les noms de lieux et les textes, cartes ou ouvrages didactiques qui les contiennent.

Le *choix* des noms de lieux (matière du chapitre II: noms géographiques) est, somme toute, une question de *politique choronymique* qui introduit un aspect essentiellement subjectif. C'est en effet une question d'option que de déterminer laquelle, d'une forme traditionnelle incorrecte ou d'une forme corrigée qui constitue un néologisme toponymique, deviendra la forme officielle; c'est aussi question d'option que de décider si les éléments traduisibles des choronymes composés devront être systématiquement francisés. Sauf dans les cas d'usage persistant, tout nouveau choronyme est le résultat d'un choix.

À cet égard, quelques principes sont mentionnés sous le titre « nom de municipalité ». Mais nous croyons que, sauf exception, ces principes pourraient s'appliquer à tout type de choronyme. Il est ainsi mentionné que doivent être évités:

1° *les choronymes figurant déjà dans le Répertoire géographique du Québec.*<sup>1</sup> Cette règle est évidemment fort sage, puisque le nombre d'homonymes est déjà très grand.<sup>2</sup>

2° *les appellations trop longues.* Règle très subjective et difficile de référence, puisque le sentiment de longueur dépend de la difficulté que l'on peut avoir à prononcer un nom inusité ou peu connu. Les noms malgaches ou hongrois nous apparaissent quelquefois bien longs! Pour les gens du pays, ils ne le sont pas. Il faut dire, cependant, que notre choronymie contient trop de noms en forme de « chapelet » où des patronymes religieux et des éléments locatifs s'additionnent de façon souvent ridicule.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> *Répertoire géographique du Québec*, Commission de géographie (Québec), 1969, 701 pages.

<sup>2</sup> Voir POIRIER, Jean, *Problèmes généraux de toponymie au Québec*, dans *Cahiers de géographie de Québec*, n° 20 (numéro spécial: Toponymie), septembre 1966. À la page 227: « Le problème des homonymes dans la nomenclature du Québec ». S'en rapporter aussi au *Répertoire géographique du Québec* (cité en note infrapaginale 1) qui rend compte du très grand nombre d'homonymes que contient encore la choronymie québécoise.

<sup>3</sup> Voir les exemples que cite Jean Poirier, dans son livre: *Toponymie. Méthode d'enquête*. Québec, les Presses de l'Université Laval, 1965, 165 pages (à la page 56).

3° *l'emploi des points cardinaux.*

4° *les appellations commençant ou se terminant par le mot « ville »*; cette règle est évidemment liée à l'abus, dans les décennies passées, des anthroponymes (voir règle n° 6).

5° *les formes hybrides.* Cependant, si le mariage choronymique français-anglais semble le plus souvent morganatique à sa face même, la juxtaposition d'un élément français et d'un élément amérindien répugne sans doute moins, étant donné, d'une part, l'intérêt de conserver les éléments aborigènes et, d'autre part, la nécessité d'utiliser les génériques « occidentaux ». Il faut par ailleurs noter que cette juxtaposition amène souvent le problème de la redondance, les spécifiques aborigènes étant souvent des termes génériques élevés, pour ainsi dire, à la dignité de spécifique (noms descriptifs).<sup>4</sup>

6° *l'emploi des noms de personnes vivantes.* Il est en effet plus dans l'ordre des choses que la vénération choronymique commence plutôt qu'elle ne cesse avec la mort d'un personnage. La toponymie soviétique a, à cet égard connu une expérience que, sans doute, elle ne répétera plus (cf. : la déstalinisation, la démolotovisation, la dévorochilovisation, etc., de la choronymie de l'U.R.S.S.).

7° *les appellations composées de noms et de prénoms.* L'on présume que cette règle ne s'appliquerait pas à l'odonymie qui se réfère si souvent à ce genre d'appellation.

Bien sûr, il est plus facile d'émettre, quant au choix des toponymes, des règles négatives que des normes d'inspiration. Le *Guide toponymique* note toutefois l'intérêt de rechercher des noms « évoquant une phase importante de l'histoire de la municipalité ou en rapport avec certaines particularités des lieux ». Cette caractéristique s'appliquerait difficilement aux noms de municipalités du Québec, dont 45% sont des *Saint-quelque-chose* (sans compter les 45 Notre-Dame et les séquences telles que *l'Annonciation, la Visitation, la Conception, la Présentation, la Rédemption, l'Ascension, l'Assomption* . . .). Comme c'est la pratique pour les noms de rues dans certaines municipalités, peut-être faudrait-il avoir recours à l'imagination populaire, par voie de concours, pour dé-banaliser notre choronymie . . .

Dans une seconde partie, le *Guide toponymique* donne des « règles de nomenclature », dans le sens des règles d'usage pour les traits d'union, la majuscule, l'article et la préposition dans les choronymes du Québec. Ces règles, pour n'être pas complètes, n'en demeurent pas moins une référence utile pour l'écriture des noms de lieux, particulièrement les noms composés qui, dans certains secteurs de notre choronymie, forment majorité. Trop de laisser-aller a jusqu'ici caractérisé les innombrables formes qu'ont prises nos noms de lieux, sur les cartes ou les affiches routières, dans la littérature populaire ou scientifique, et même dans les inventaires choronymiques.<sup>5</sup>

La graphie des noms de lieux amérindiens (page 16) pose un problème qui est loin d'être facile. Si une solution scientifique et systématique a été adoptée pour les noms esquimaux (système « normalisé »), il n'en va pas de même pour les noms indiens qui seront, d'après le *Guide*, transcrits « selon un système de notation phonémique ». Pour comprendre cette expression, imprécise pour les phonéticiens et les linguistes, il faut sans doute se rapporter à l'énoncé général qui veut que la Commission « rétablit l'écriture des appellations dans une orthographe conforme aux normes de la langue française » (page 7). Les cartes récentes et le *Répertoire géographique* font foi de cette interprétation.

Force nous est cependant de ne pas souscrire au principe de l'écriture « à la française » des noms de lieux amérindiens, qui est aussi déplacé que celui de l'écriture « à l'anglaise » des noms de lieux français. Des raisons d'éthique et fondamentalement scientifiques nous amènent à préconiser, pour l'écriture des noms de lieux indiens, un système adapté aux langues indiennes, conforme à la phonologie et à la phonétique de ces langues et non une adaptation française qui n'est somme toute qu'une déformation postiche de mots et de morphèmes alors rendus méconnaissables pour les utilisateurs originels.

<sup>4</sup> Il est important de réaliser qu'il existe de nombreux types de choronymes hybrides. Nous avons tenté une classification des noms de lieux du Québec d'après la langue des composants toponymiques et, ainsi, reconnu une quarantaine de types. Voir: DORION, Henri, *Doit-on franciser les noms de lieux du Québec?* Dans *Études de linguistique franco-canadienne*, Strasbourg - Paris - Québec, 1967, pp. 165-174.

<sup>5</sup> Voir, à cet égard, les reproches que nous avons formulés à l'endroit de l'auteur de la *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, dans *Cahiers de géographie de Québec*, n° 26 (septembre 1968), pp. 303-312.

Nous comprenons que cette règle est transitoire, jusqu'à ce qu'un système d'écriture normalisé soit établi, par les linguistes, pour l'ensemble des langues indiennes du Québec, système qui sera ni « français » ni « anglais », mais « indien ». En effet, on lit, à la page 16 du Guide: « La Commission . . . a adopté pour l'instant . . . ». Il faut dire, à la décharge de la Commission, que le problème est complexe et qu'il n'était sans doute pas pratique de retarder l'officialisation des noms amérindiens jusqu'à ce que les linguistes aient fini le travail de normalisation, pourtant urgent et prioritaire.

Bref, le *Guide toponymique du Québec*, même s'il ne prétend pas résoudre d'un coup tous les problèmes de la choronymie nominative au Québec, constitue un pas important vers la normalisation et, somme toute, l'amélioration du corpus officiel des innombrables noms de lieux du Québec. Il faut souhaiter que les points d'interrogation qui demeurent amèneront linguistes, historiens et géographes à se pencher davantage, avec plus de minutie et d'objectivité encore, sur les difficiles mais passionnantes problèmes de l'onomastique québécoise.

Henri DORION

### GÉOMORPHOLOGIE

VIERS, Georges, *Éléments de géomorphologie*. F. Nathan, Paris, 1967, 208 pages, fig.

Que de choses bonnes et bien écrites dans ce traité solide de géomorphologie. L'auteur divise une aussi riche matière en trois parties: les données constructives dont la tectogénèse, les phénomènes d'érosion à partir des agents principaux dont les eaux courantes et les formes faisant concession aux roches et aux structures particulières. Quatre principes l'ont guidé dans sa démarche, la précision du vocabulaire, la description des formes, l'essentiel de la pensée géomorphologique et quelques exemples.

Frappent dans cet ouvrage accueillant la clarté des exposés, la qualité des croquis et la rectitude des connaissances. On est étonné que dans seulement cent-cinquante pages de texte, M. Viers parvienne non seulement à présenter la géomorphologie mais à pourfendre avec raison l'ivraie qui l'encombre et à porter des réflexions de fond sur de nombreux aspects de la dialectique géomorphologique. C'est volontairement que l'auteur s'est limité et, à voir le foisonnement des incidences, l'on sent qu'il a beaucoup plus de choses à dire, à corriger et à bien exposer. Ce n'est pas tant un spécialiste qui déballe sa science qu'un homme cultivé qui par une pensée ordonnée sait parler d'une façon réfléchie et digérée des modelés et du relief; les systèmes d'érosion, la rhexistasie, le poids des héritages et la morphologie zonale en particulier sont l'objet de points de vue justes et originaux. Dans cet ouvrage de qualité indiscutable l'on aurait pu souhaiter un effort encore plus hardi au plan du vocabulaire et de la typologie, notamment en ce qui concerne les subdivisions des « ensembles structuraux » et l'érosion qui englobe l'accumulation, suivant d'ailleurs une grande tradition; de même un index des termes, vu qu'ils sont bien définis, serait utile.

Par cet autre ouvrage sans prétention dont le premier mot du titre commence par une minuscule et par les œuvres annoncées, le professeur G. Viers est devenu un homme de premier plan dans sa discipline. Nous serons plusieurs à regretter de ne pas avoir pu profiter pour nos propres études de tels viatiques.

Louis-Edmond HAMELIN,  
Toulouse.

HAMELIN, Louis-Edmond, et COOK, Frank A., *Le périglaciaire par l'image — Illustrated Glossary of Periglacial Geomorphology*. Québec, Presses de l'université Laval, Travaux et Documents du Centre d'Études nordiques, n° 3, 1967, 237 pages, fig., bibl.

Comme le dit fort bien Fernand Grenier, dans la préface française de cet ouvrage bilingue, « les phénomènes périglaciaires actuels, d'altitude comme de latitude, sont d'une importance essentielle dans l'explication des formes majeures et mineures du modelé récent de la surface terrestre. On devine aisément, en outre, l'intérêt que présente cette nouvelle science du périglaciaire pour l'étude de la paléomorphologie, dont les applications s'étendent à bien d'autres sciences: géologie, pédologie, génie civil, paléontologie, archéologie ».